

**Foire aux questions**

**Critères d’admissibilité**

**Quelle est l’admissibilité à la subvention?**

•Doit être une organisation dirigée par des Noirs\* et au service des Noirs\*\*;

\* Organisation dirigée par des Noirs :Au moins deux tiers des dirigeants (par exemple, le conseil d'administration, la direction, l'équipe de gestion) doivent s'identifier comme Noirs. \*\* Organisation au service des Noirs :Une part importante des activités du programme vise à servir en priorité les communautés noires du Canada.
•Doit être une organisation à but **non lucratif** ou un **organisme de bienfaisance canadien enregistré**;
•Doit avoir **un projet existant dans** les domaines des arts et de la culture ou de la justice pénale, qui répond aux critères du programme de subvention, ou **un projet proposé pour lequel un financement initial a déjà été obtenu;**•Doit avoir **une présence en ligne** (c.-à-d. site Web, médias sociaux, etc.);
•Doit être **en mesure de présenter des états financiers à jour**; (c.-à-d. les états financiers vérifiés ou les états financiers non vérifiés au cours des deux dernières années, associés à une déclaration de revenus et aux relevés bancaires sont acceptables);

• Les organisations qui demandent 50 000 $ sont tenues de soumettre des états financiers vérifiés pour les 3 derniers exercices qui ont été vérifiés par un expert-comptable agréé ;
•L'organisation **ne peut pas avoir de dette fiscale impayée – ou doit avoir un plan de paiement à jour** (démontrant au moins deux (2) mois de paiement ponctuel de la dette fiscale impayée);
•L'organisation ne peut pas avoir **déclaré faillite**.

**Quelles initiatives la subvention soutient-elle?**

Quelques exemples de questions prioritaires dans les domaines des arts et de la culture et de la justice pénale :

Arts et culture :

• Changement de système; Initiatives de collaboration qui mènent à des changements à l’échelle du système pour la durabilité

• Renforcement des capacités : initiatives qui renforcent la gouvernance, la capacité opérationnelle, afin d’accroître l’impact

 • Santé mentale et bien-être

Justice pénale :

• Programmes de réinsertion sociale : programmes ou services qui aident les personnes à réintégrer la société

• Prévention et soutiens : programmes ou services qui réduisent le risque d’incarcération

• Santé mentale et bien-être

**Quelle est la date limite pour présenter une demande de subvention?**

Date limite : 12 mai 2023, 23 h 59 (HAE)

**Pouvons-nous présenter une demande si nous ne répondons pas à l’exigence (c.-à-d. que nous ne sommes pas inscrits, que nous n’avons pas de dossiers financiers, etc.)?**

**Non.** Toutes les exigences doivent être remplies pour être admissible à la subvention.

**Pouvons-nous postuler si nous n’avons pas été retenus dans le processus de demande précédent?**

**Oui.** Tous les organismes sont encouragés à présenter une demande une fois qu’ils satisfont à tous les critères d’admissibilité.

**Pouvons-nous postuler si nous n’avons pas été retenus dans le processus de demande précédent?**

**Oui.** Tous les organismes sont encouragés à présenter une demande une fois qu’ils satisfont à tous les critères d’admissibilité.

**Pouvons-nous présenter une demande si le programme pour lequel nous présentons une demande reçoit du financement d’un autre organisme?**

**Oui.** Il n’y a aucune restriction si vous recevez actuellement du financement d’un autre organisme, pourvu que vous indiquiez clairement la répartition des coûts. Ne peut pas être pour les mêmes dépenses.

**Composants de l’application**

**Aperçu du processus de demande – quels documents et informations sont requis?**

Le processus de demande est le suivant :

• Visite : https://bof.smapply.io/

• Répondez au questionnaire d’éligibilité

• Remplir les renseignements sur l’organisation et les questions sur les demandes de subvention

• Télécharger / télécharger le modèle de budget

• Télécharger les états financiers

• Autoriser l’application

• Soumettre une demande

Les documents et informations requis sont les suivants:

• Modèle de budget

• Organisations demandant 25 000 $, des états financiers vérifiés ou une déclaration de revenus FS + non vérifiée

• FPACN a obtenu des fonds supplémentaires pour des subventions de 15K $ qui seront attribuées sur la base des mêmes critères d’admissibilité décrits dans les montants de niveau 2 et seront attribués sur recommandation des équipes de sélection.

• Organisations demandant 50 000 $, états financiers vérifiés des 3 dernières années

**Y a-t-il un montant minimum ou maximum qui peut être demandé?**

**Oui.** Le montant minimum qui peut être demandé est de 25 000 $ ou de 50 000 $ maximum.

**Combien d’années de financement pluriannuel pouvons-nous choisir?**

Les organismes peuvent présenter une demande de financement d’un ou deux ans.

**Si nous choisissons un financement pluriannuel, comment le financement est-il réparti? Recevons-nous 50 000 $ par année ou 50 000 $ sur les 2 ans?**

Le financement pluriannuel serait versé sous forme de paiement récurrent de 25 000 $ chaque année au cours des 2 années.

**Une entreprise tierce peut-elle présenter une demande en notre nom?**

Pas pour le programme de subventions actuel.

**Qui devons-nous contacter si nous avons des questions?**

**bofgrants@blackopportunityfund.org**

**L’URL n’accepte pas les informations sur le site Web de mon organisme de bienfaisance. Comment devrait-il apparaître?**

 L’adresse du site Web doit inclure le http:// ou le https:// par exemple, <https://blackopportunityfund.ca/> vs [www.blackopportunityfund.ca/](http://www.blackopportunityfund.ca/)

**Pouvons-nous postuler plusieurs fois, c’est-à-dire s’ils ont des programmes distincts qui couvrent les arts et la culture, et la justice pénale?**

Oui

**Pouvons-nous présenter une demande conjointe avec un organisme sans but lucratif ou un organisme de bienfaisance si nous sommes un organisme à but lucratif qui gère le programme?**

**Non.** La subvention est réservée aux organismes sans but lucratif et aux organismes de bienfaisance enregistrés.

**Comment savoir si notre demande a été approuvée?**

FPACN enverra un avis à tous les candidats une fois que l’adjudication aura été terminée et que les gagnants auront été choisis. L’arbitrage sera terminé d’ici la fin de juin 2023.

**Y aura-t-il un suivi des progrès et des rapports que BOF exigera des lauréats de subventions?**

**Oui.** Les détails seront décrits dans l’accord de subvention.

**Oui.** FPACN annoncera les bénéficiaires de subventions via nos médias sociaux et mettra en évidence les gagnants sur notre site Web, par exemple, les bénéficiaires de subventions BOF Education & Health <https://blackopportunityfund.ca/who-we-fund/>

**Dans combien de temps recevrons-nous les fonds si notre demande a été approuvée?**

FPACN communiquera avec les boursiers avec des détails dans les jours suivant la fin de la sélection par courriel. Début juillet 2023.

**Si nous ne réussissons pas, pouvons-nous recevoir des commentaires?**

**Oui**. BOF vous fournira des notes de l’équipe de sélection qui pourraient vous être utiles lorsque vous présenterez une demande de financement futur.